

Tours, le 30 juin 2020

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale d'Indre et Loire

à

Mesdames les enseignantes du 1<sup>er</sup> degré  
Messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
s/c  
Mesdames les Inspectrices de circonscription  
Messieurs les Inspecteurs de circonscription

Division des personnels  
enseignants

Dossier suivi par  
CM Marxuach  
T 02 47 60 77 20

Ce.dpe37  
@ac-orleans-tours.fr

267 rue Giraudeau  
CS 74212  
37042 Tours cédex 1

Objet : Appel à candidatures sur postes à exigences particulières

Conformément aux modalités de recrutement des postes à exigences particulières définies dans la note de service Mouvement 2020, je vous informe que le poste à exigences particulières suivant est vacant et fait l'objet d'un appel à candidatures :

**- Enseignant référent de la scolarisation des élèves handicapés (ERSEH) rattaché à l'école Mirabeau à Chinon.**

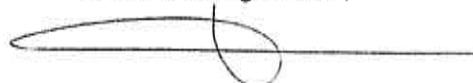
Vous trouverez la fiche de poste en annexe. Ce poste n'est pas ouvert aux enseignants exerçant des fonctions similaires.

Un entretien avec une commission de recrutement sera organisé pour les candidats.

Les enseignants désirant faire acte de candidature doivent adresser **un CV et une lettre de motivation par courriel uniquement**, à la Division des Personnels enseignants ; [ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr), pour le **8 juillet 2020** délai de rigueur.

**Les convocations à l'entretien seront envoyées aux candidats sur la messagerie professionnelle uniquement. Il appartient à chaque candidat de veiller à relever régulièrement sa messagerie professionnelle et de vérifier la qualité de sa connexion internet.**

Pour le Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire,  
et par délégation,  
la Secrétaire générale,



Alexandra GREVERIE

## **ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES (ERSEH)**

Un enseignant titulaire du CAPA-SH (Certificat d'Aptitude Professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) ou du 2CA-SH (Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) exerce les fonctions de référent auprès de chacun des élèves handicapés du département (Décret du 30 décembre 2005) ou CAPPEI.

### ***Missions***

L'enseignant référent :

- Assure sur l'ensemble du parcours de formation la permanence des relations avec l'élève et sa famille ;
- Est chargé de réunir l'Equipe de Suivi de la Scolarisation pour chacun des élèves handicapés dont il est le référent ;
- Contribue à l'évaluation conduite par l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation.

### ***Caractéristiques du poste***

Les enseignants référents sont affectés dans l'une des écoles ou l'un des établissements scolaires de leur secteur d'intervention et placés sous l'autorité de l'IEN A.S.H.

Le nombre d'enseignants référents est arrêté annuellement par le DASEN en tenant compte de critères arrêtés nationalement.

Leur secteur d'intervention est fixé par décision du DASEN. Il comprend nécessairement des écoles et des établissements du second degré, ainsi que des établissements de santé ou médico-sociaux implantés dans ce secteur, de manière à favoriser la continuité des parcours de formation.

Les secteurs d'intervention figurent sur l'annexe 10 de la circulaire mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré.

Les enseignants retenus pour exercer sur ce poste travailleront à temps plein.

### ***Profil du poste***

L'enseignant référent doit faire la preuve de connaissances des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés.

Il doit être capable de travailler en partenariat et posséder de réelles capacités de communication et d'organisation.

### ***Obligations de service***

Le besoin de continuité du service nécessite une grande disponibilité. Le calendrier et le temps hebdomadaire de travail sont ceux d'un enseignant « hors de la présence des élèves ».

La maîtrise de l'outil informatique est indispensable.

### ***Contact :***

Monsieur Dominique SOUVENT, Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés - [ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.ienash37@ac-orleans-tours.fr)

Tél : 02 47 60 77 10